

ETUDE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LA COMMUNE D' AJOUPA-BOUILLON

tubes passifs

OBJECTIFS :

- Evaluer la quantité de dioxyde d'azote NO₂ dans l'air, traceur de la pollution automobile, présente sur différents sites d'Ajoupa-Bouillon, permettant d'établir une cartographie de ce polluant dans cette zone
- Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

CONTEXTE DE L'ÉTUDE :

Depuis 2000, Madininair réalise la surveillance réglementaire de la qualité de l'air en Martinique, conformément aux exigences européennes, nationales et locales. Outre la surveillance réglementaire, Madininair réalise également des campagnes ponctuelles de mesure du dioxyde d'azote sur l'ensemble du territoire afin de cartographier la pollution automobile et de suivre son évolution.

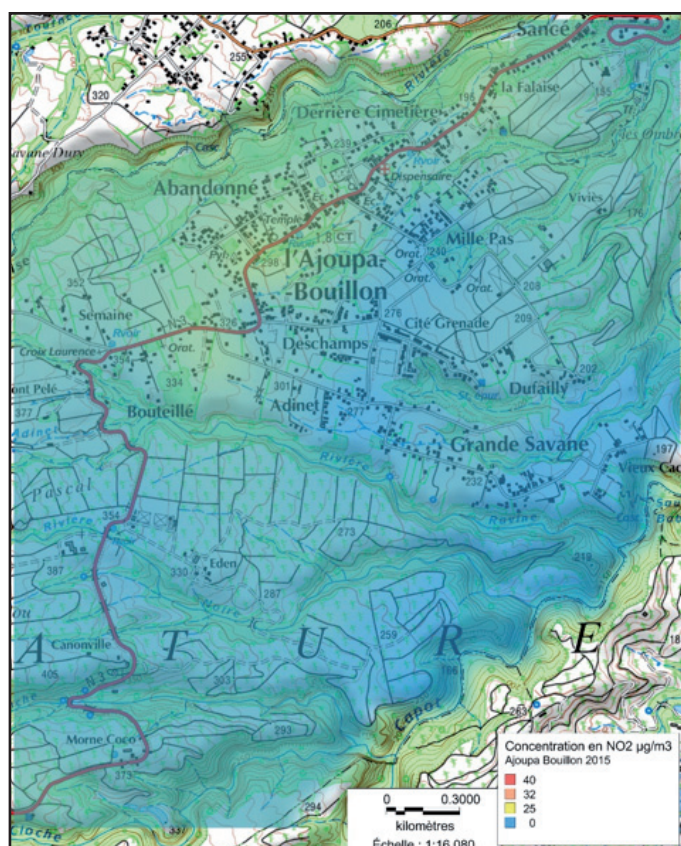
C'est avec cet objectif qu'une étude a été réalisée en 2015 dans la commune d'Ajoupa Bouillon. Cette étude permet d'évaluer l'impact du trafic dans cette zone, de renseigner et compléter les plans et programmes tels que le Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air, le Schéma Régional Climat Air Energie de la Martinique, mais également de fournir une aide éventuelle à la Ville d'Ajoupa-Bouillon sur des projets concernant l'urbanisme, les transports ou l'environnement...

MATÉRIELS ET MÉTHODES :

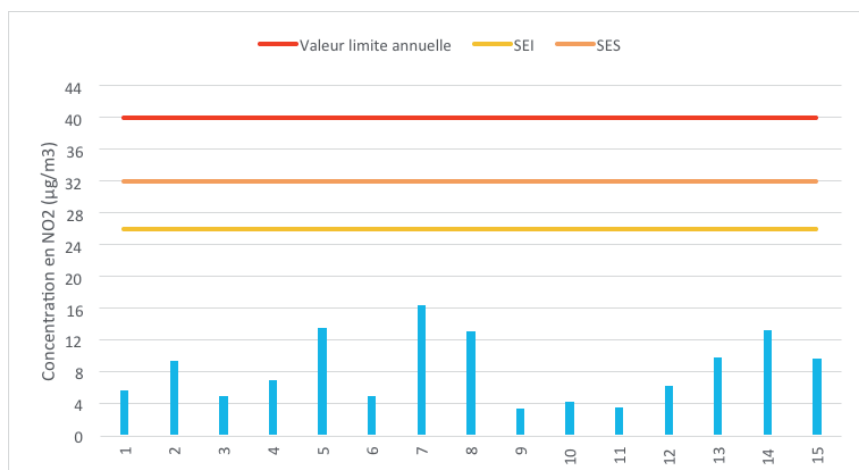
- prélèvement de NO₂ par tubes passifs
- 4 campagnes successives selon le calendrier suivant :

campagne 1	campagne 2	campagne 3	campagne 4
du 17/03/2015 au 31/03/2015	du 31/03/2015 au 14/04/2015	du 14/04/2015 au 28/04/2015	du 28/04/2015 au 12/05/2015

RÉSULTATS



Cartographie des concentrations moyennes en NO₂ (µg/m³) sur la commune d'Ajoupa-Bouillon lors des 4 campagnes du 17/03/2015 au 12/05/2015



Concentrations moyennes en NO₂ (µg/m³) aux différents points de mesure sur la commune d'Ajoupa-Bouillon

Les concentrations les plus élevées sont mesurées le long de la route principale, la nationale 3. Toutefois, les concentrations ne dépassent pas la valeur limite pour la protection de la santé de 40 µg/m³ et les seuils d'évaluation ⁽¹⁾. Ainsi, le risque de dépasser les normes environnementales en NO₂ si la mesure était effectuée toute l'année est faible sur la commune d'Ajoupa-Bouillon.

CONCLUSION

L'étude qui a été menée sur la commune d'Ajoupa Bouillon a permis d'évaluer la quantité dans l'air de dioxyde d'azote NO₂, traceur de la pollution automobile par la mise en place de tubes passifs, sur différents sites.

Durant ces 4 campagnes, les concentrations les plus élevées en NO₂ sont mesurées sur la nationale 3. Les concentrations mesurées lors de cette période respectent la valeur limite annuelle pour la protection de la santé. Le risque de dépasser cette valeur limite, pour une mesure annuelle, sur la zone est faible.

Toutefois, un renouvellement de cette étude permettrait de visualiser l'évolution des concentrations en NO₂.

⁽¹⁾ Les Seuils d'Evaluation Supérieurs (SES) et Seuils d'Evaluation Inférieurs (SEI) établis par la directive européenne 2008/50/CE, définissent le risque de dépasser la valeur limite annuelle.

- Le risque est élevé si les concentrations mesurées pendant 14% du temps de l'année sont supérieures au SES. Dans ce cas, la directive oblige à la mise en place d'une mesure fixe pour évaluer la qualité de l'air ambiant.
- Le risque est faible si les concentrations mesurées pendant 14% du temps de l'année sont inférieures au SEI. Alors, il est suffisant, pour évaluer la qualité de l'air ambiant, d'utiliser des techniques de modélisation ou d'estimation objective.
- Le risque est moyen si les concentrations mesurées pendant 14% du temps de l'année sont situées entre le SES et le SEI. Il est permis, pour évaluer la qualité de l'air ambiant, d'utiliser une combinaison de mesures fixes et de techniques de modélisation et/ou de mesures indicatives.

Etude réalisée par :



Madininair

31 route de Didier 97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 60 08 48 - Fax : 0596 71 32 02
contact@madininair.fr
<http://www.madininair.fr>

Avec le soutien de
la Ville d'Ajoupa-Bouillon

